



Conseil municipal du vendredi 5 février 2021

- Indice 2 -

Présents (13) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Patrick MARGAND, Axel CABLÉ, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN

Absents excusés (2) : Bernard MINODIER (pouvoir à Alain MESBAH SAVEL), Isabelle JUNIQUE (pouvoir à Agnès OREVE)

Secrétaire de séance : Jessica MOTTIN

1. Ordre du jour

Adhésion à l'accompagnement du SDE07 pour les travaux de rénovation énergétique (Daniel SAPET)

Voté à l'unanimité

Adhésion à une compétence facultative, qui s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique. Le SDE propose un accompagnement aux communes, portant sur les missions suivantes :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie,
- état des lieux et suivi de la performance énergétique du parc immobilier de la commune,
- appui au diagnostic énergétique lors des travaux immobiliers de réhabilitation

Coût de 0,40€ par habitant et par an (400/500€ par an). Durée d'engagement minimale de 6 ans.

Signature d'une convention pour la valorisation des certificats d'énergie issus d'opérations réalisées sur le patrimoine des collectivités (Daniel SAPET)

Voté à l'unanimité

La plus-value de ce service réside dans le fait qu'il évite à la commune d'avoir à vendre elle-même les certificats d'économie d'énergie. Ce qui sécuriserait le versement des montants associés au profit de la commune.

En contrepartie de la cession des CEE de la commune, le SDE07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

La convention n'implique pas une exclusivité de cession des CEE au SDE07.

Stérilisation des chats errants (Fabienne FROMENTOUX)

Voté à 12 voix pour, une abstention (Sylvain Bosc), deux voix contre (Alain Mesbah Savel + pouvoir)

Signature d'une convention avec l'association « La Clé des Chats », gratuite, qui permet d'avoir des tarifs réduits pour des opérations de stérilisation et de tatouage chez le vétérinaire de St Félicien.

- Femelle : 100€ au lieu de 150€
- Femelle en gestation : 120€
- Mâle : 70€ au lieu de 100€

Ces opérations pourront être effectuées par la Mairie sur la population des chats errants.

Fabienne F. signale que la Fondation Brigitte Bardot, auprès de laquelle des subventions ont été demandées, n'a pas encore répondu à la sollicitation de la Mairie en vue d'établir un partenariat.

Catherine G. demande si la Mairie devra faire l'avance ? Réponse de Fabienne F. : non ce ne sera pas nécessaire

Alain M.S indique craindre que le tatouage des chats ne signifie que les chats soient sous la « responsabilité » du Maire. Fabienne F. répond qu'il s'agit là d'une obligation légale qui n'engage pas la commune.

Frais de scolarité Tournon-sur-Rhône (Sylvain BOSCH)

14 voix pour et une voix contre (Fabienne Fromentoux)

Le vote porte sur le remboursement des frais de scolarité pour un élève scolarisé dans une école primaire publique de Tournon lors de l'année scolaire 2019-2020. Y. Brissart rappelle à cet effet que la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants de la commune scolarisés en école publique est une obligation légale lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans cette même commune.

Le montant demandé par la Mairie de Tournon s'élève à 603,31€.

À titre de comparaison, le coût moyen à l'échelle du département est de 523,42€.

Autorisations spéciales d'absence (Sylvain BOSCH)

Voté à l'unanimité

Sylvain B. souligne que le vote porte sur une proposition de contrat établissant la liste des autorisations spéciales d'absence des salariés de la commune. La trame est proposée par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

Jessica M. demande si la trame de contrat comporte des écarts à la loi. Sylvain B. indique que la trame de contrat est l'application stricte de la réglementation.

Demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison de la Fontaine (Agnès OREVE)

Voté à l'unanimité

La subvention DTER-DSIL peut aller jusqu'à 40% maximum > demande de 37%

La subvention de la région peut aller jusqu'à 50% maximum > demande de 38%

La subvention du département peut aller jusqu'à 50% maximum > demande de 5%

Le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel destiné à être présenté lors des demandes de subventions.

Alain M.S précise que le montant maximal cumulé des subventions ne peut dépasser 80% du montant du projet. Les subventions seront accordées au mois d'avril.

Agnès O. précise que le délai de dépôt de la demande de subvention DETR/DSIL a été repoussée au 20 février 2021 ; en mars pour la subvention du conseil régional.

2. Questions diverses

Information sur la vidéo protection (Agnès OREVE)

- Objectif : augmenter le maillage de la surveillance des gendarmes sur le territoire pour augmenter le taux d'élucidation des délits.
- Le prix total est de 43k€, mais peut être pris en charge via l'attribution de certaines subventions. Par ailleurs, le périmètre peut être réduit. La pertinence de certains sites peut être re-questionnée (ex. Grenouillat)
- Préparation d'un dossier de présentation pour mise en délibération lors d'un prochain conseil municipal.

NB : Support de présentation joint en annexe

Information sur les mutuelles et complémentaires santé destinées aux agents communaux (Sylvain BOSC)

- La mutuelle n'est pas une obligation pour l'employeur
- Option 1 : convention de participation, suite à une mise en concurrence par la Mairie de plusieurs organismes. L'offre de l'attributaire est ensuite proposée aux employés municipaux, qui peuvent y souscrire, ou non.
- Option 2 : si les agents communaux possèdent déjà une mutuelle, la commune peut prendre en charge une partie des frais. Les deux prérequis sont de ne pas verser plus que le coût de cette mutuelle, et que cette mutuelle soit labélisée.
- Pas de sondage réalisé parmi les employés communaux à ce stade
- Sylvain B. proposera un avant-projet avant le prochain conseil municipal afin d'inscrire à l'ordre du jour une délibération en ce sens.

Information sur les mutuelles de complémentaires santé destinées à la population communale (Sylvain BOSC)

- La commune a reçu une sollicitation d'AXA pour signer une convention de mutuelle complémentaire
- La commune peut se conventionner avec plusieurs mutuelles
- Cette convention permettrait de faire bénéficier de tarifs préférentiels aux habitants ne possédant pas déjà d'une mutuelle (artisans, agents municipaux, etc.)
- Sylvain B. souligne que cette démarche a été poussée et co-construite avec l'Association des Maires de France

Information sur la programmation culturelle « Quelques p'Arts » (Isabelle JUNIQUE)

- Point annulé et reporté à une date ultérieure en l'absence d'Isabelle J.

Antenne du Secours Populaire (Catherine GAUTHIER)

- Le local, situé dans l'ancienne école publique de Saint-Félicien, est aménagé
- Une trentaine de familles ont déjà fait une demande
- À noter une grande précarité sur Saint Félicien
- Une trentaine de bénévoles issus des communes de St-Félicien, St-Victor, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Étables, Vaudevant, Bozas)... soit presque le même nombre que l'antenne de Tournon-sur-Rhône
- La première distribution se ferait le vendredi 19/02 matin de 10h30 à 12h dans l'ancienne école publique
- Un article a été préparé la semaine dernière avec Isabelle J. portant sur un appel au don ayant vocation à être partagé sur les réseaux sociaux. À noter qu'une défiscalisation est possible (particulier) ou un crédit d'impôt (entreprise). La publication de l'article est prévue en début de semaine, sur les pages des mairies de St-Victor et St-Félicien.
- Information dans la cour de l'école publique prévue le vendredi 12/02 à 14h
- FF demande s'il est possible que les particuliers fournissent des fruits/légumes issus de leur production personnelle
- Cathy G. est responsable de l'antenne de St-Félicien/ St-Victor

Divers

En fin de séance Fabienne F. précise que Bernard Ma. a filmé une partie de la séance et posté le contenu sur Facebook. Bernard Ma. précise qu'il ne s'agissait que d'un essai de quelques secondes pour illustrer son propos en vue d'une retransmission du prochain conseil. Bernard Ma. Insiste une nouvelle fois sur son souhait de voir les prochaines séances du conseil municipal retransmises. Agnès O. précise que le format reste à trouver puisque le module pour retransmettre via le système de visio-conférence est payant et que la connexion de la Mairie est faible pour un live Facebook de bonne qualité.